
DIRECTION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
ET REDYNAMISATION DU CENTRE-VILLE
Direction Générale Adjointe « Vivre sa Ville »

AVIS DE PUBLICITÉ – MARCHÉ DE NOËL 2024

Objet :

La ville de Marignane souhaite créer la magie de Noël et éveiller les papilles des petits et des grands. Ainsi, un mini-village gourmand sera installé sur l'Esplanade Laurens DELEUIL du samedi 07 au lundi 23 décembre 2024.

Contexte :

- La consultation porte sur la location de 5 chalets dont les dimensions sont 3 mètres de largeur et 2 mètres de profondeur, qui seront raccordés à l'électricité.

Cadre juridique :

L'autorisation d'occupation du domaine public se formalisera par un arrêté municipal délivré à titre personnel.

Description de l'emplacement :

Les chalets seront installés sur l'esplanade Laurens DELEUIL autour du carrousel.

L'appel à candidature est ouvert aux artisans, commerçants sédentaires ou non sédentaires, pouvant justifier des documents réglementaires permettant l'exercice d'une activité :

- Kbis (- de 3 mois),
- Attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité,
- Chiffre d'affaires 2021/2022/2023.

Les dossiers de candidature devront être le plus étayés possible (photos et fiches techniques à l'appui) afin de permettre une bonne évaluation de l'activité proposée et des produits mis à la vente.

Le chalet mis à la location est vide de tout matériel d'exploitation. Aucun service de sécurité n'est prévu pour les nuits de la période concernée.

Le marché de Noël sera ouvert tous les jours durant la période.

Description des activités attendues :

La ville de Marignane souhaite uniquement des stands de gourmandises :

Chalet 1 : Spécialités italiennes – Panettone, Pandoro, Tiramisu, Sfogliatella, Cannolo, Zeppole/Bigné di San Giuseppe, ... + petits cadeaux pour enfants et petits cadeaux de décoration.

(Les candidats sont libres de soumettre leurs propositions).

Chalet 2 : Friandises diverses – Crêpes, gaufres, beignets, chichis et friture à l’instant, boissons fraîches / chaudes, friandises diverses, ... + petits cadeaux pour enfants et petits cadeaux de décoration.

(Les candidats sont libres de soumettre leurs propositions).

Chalet 3 : Bretzels salés / sucrés, cookies, Mannele (petit bonhomme en brioche), brochettes de bonbons, guimauves, beignets, pets de nonne, sablés, pain d’épices, pralines, boissons fraîches et chaudes, ... + petits cadeaux pour enfants et petits cadeaux de décoration.

(Les candidats sont libres de soumettre leurs propositions).

Chalet 4 : Friandises de Noël – Chocolats, nougats, calissons, pop-corn, crêpes, barbe à papa, mendiants, boissons fraîches et chaudes, ... + petits cadeaux pour enfants et petits cadeaux de décoration.

(Les candidats sont libres de soumettre leurs propositions).

Chalet 5 : Friandises diverses – Bonbons, Pommes d’Amour, brownies, donuts, bugnes, madeleines, boissons fraîches et chaudes, ... + petits cadeaux pour enfants et petits cadeaux de décoration.

(Les candidats sont libres de soumettre leurs propositions).

Important : A noter que les chalets 3, 4 et 5 auront également la possibilité de vendre vin chaud, bières de Noël (sous couvert d’une licence temporaire Police Municipale), thé, café et autres boissons chaudes.

Les candidats devront soumettre pour validation la liste des produits qui seront proposés à la vente, ainsi que leur prix de vente.

La ville de Marignane validera la candidature à l’appui de ces documents et pourra ne pas autoriser la vente de tel ou tel produit.

Période :

Les chalets de Noël seront ouverts tous les jours du samedi 07 au lundi 23 décembre 2024. Les horaires seront précisés ultérieurement.

Tarification :

La redevance sera calculée conformément à la délibération n°22121633 du 16 décembre 2022, soit 450€/mois/chalet.

Critères de sélection :

Les critères suivants seront pris en compte :

- L'expérience et les références professionnelles,
- L'originalité des produits et leur authenticité,
- La présentation soignée et le respect des valeurs véhiculées par les fêtes de Noël,
- Les prix proposés.

Dépôt des candidatures :

Les candidatures doivent être déposées en ligne avant le **vendredi 22 novembre 2024 avant 17h00** aux adresses électroniques ci-dessous :

commerce@ville-marignane.fr
nathalie.collet@ville-marignane.fr